



## Construction commune sur terrain donné à mon conjoint

Par **celinebc**, le **17/11/2009** à **14:10**

Bonjour,

La mère de mon conjoint (nous ne sommes pas marié) lui a fait donation d'un terrain avec réserve de jouissance.

Nous envisageons de construire notre maison dessus.

Je me pose certaines questions comme :

Est-ce que la maison est liée au terrain ?

Si oui à qui appartient-elle en cas de séparation ou divorce si on se marie ?

En cas de séparation, qu'est-ce que j'ai le droit de réclamer ?

En cas de décès de mon conjoint, qu'est-ce qui me revient ? Sa mère a-t-elle le droit de me mettre à la rue (en considérant que la maison sera construite) ?

N'est-il pas possible de mettre le terrain aux deux noms ? (il a déjà signé la donation).

Merci de votre réponse